

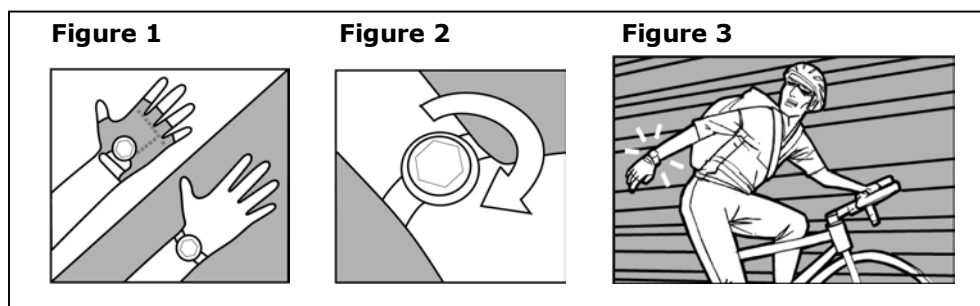
FRANÇAIS

Conçu pour les cyclistes, le clignotant Safe Turn™ est une petite lampe automatique portable qui se fixe facilement sur un gant ou un bracelet.

- Équipé de 3 voyants ultra-lumineux, il clignote tel les feux de direction d'une voiture.
 - Il continue de clignoter tant que votre bras est levé.
 - Il est alimenté par 2 piles A76 remplaçables.

MODE D'EMPLOI

1. Fixez le clignotant fermement sur le bracelet fourni ou sur votre gant. Procédez à son ajustement pour qu'il soit correctement en place sur votre poignet (**voir la figure 1**).
2. Pour l'allumer (ce qui revient à le mettre en mode Veille), appuyez sur la partie supérieure orange. Pour l'éteindre, appuyez dessus.
3. Faites tourner le voyant dans le sens des aiguilles d'une montre (**voir la figure 2**) pour régler le détecteur d'inclinaison dans la bonne position.
4. Pour vérifier que le détecteur d'inclinaison est bien en position, placez votre main sur le guidon du vélo (*le voyant ne doit pas clignoter*), puis levez la main comme pour indiquer que vous allez tourner (*le voyant doit alors clignoter*) (**voir la figure 3**). Faites tourner la base autant que nécessaire pour trouver la bonne position.
5. Le voyant continue de clignoter pendant 1 seconde après avoir remis votre main en place sur le guidon.
6. Pour optimiser la durée de vie des piles, éteignez le clignotant après chaque utilisation.
7. Pour remplacer les piles, soulevez l'anneau supérieur pour retirer la partie supérieure orange. Pour remettre les éléments bien en place, alignez les 3 marquages en relief de l'anneau supérieur, de la partie supérieure orange et de la base.



REMARQUE : NE PROCÉDEZ PAS À L'AJUSTEMENT DU CLIGNOTANT DE SÉCURITÉ LORSQUE VOUS FAITES DU VÉLO. ANNONCEZ TOUJOURS CLAIREMENT ET À L'AVANCE VOTRE INTENTION DE TOURNER AUX AUTOMOBILISTES.

CETTE APPAREIL N'EST PAS CONÇU POUR REMPLACER LES FEUX OU RÉFLECTEURS DE VOTRE VÉLO. UTILISEZ LE CLIGNOTANT UNIQUEMENT DANS LE RESPECT DES INDICATIONS D'UTILISATION. CONFORMÉMENT À LA LOI, SAFE TURN PTY LTD, SES SOUS-TRAITANTS, SES AGENTS ET SON PERSONNEL NE PEUVENT EN AUCUNE FAÇON ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUTE PERTE OU DOMMAGE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (NOTAMMENT SPÉCIAUX, DIRECTS OU INDIRECTS) CAUSÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT, DANS LE CADRE DE LA JURISPRUDENCE (À TITRE CONTRACTUEL ET DÉLICTEUX, NÉGLIGENCE Y COMPRISE), EN ÉQUITÉ, EN CONFORMITÉ OU NON AVEC LA LOI.